

Les coteaux et bois d'Ourton

Terril de Haillicourt et Ruitz

Bois Louis et bois d'Epenin à Beugin

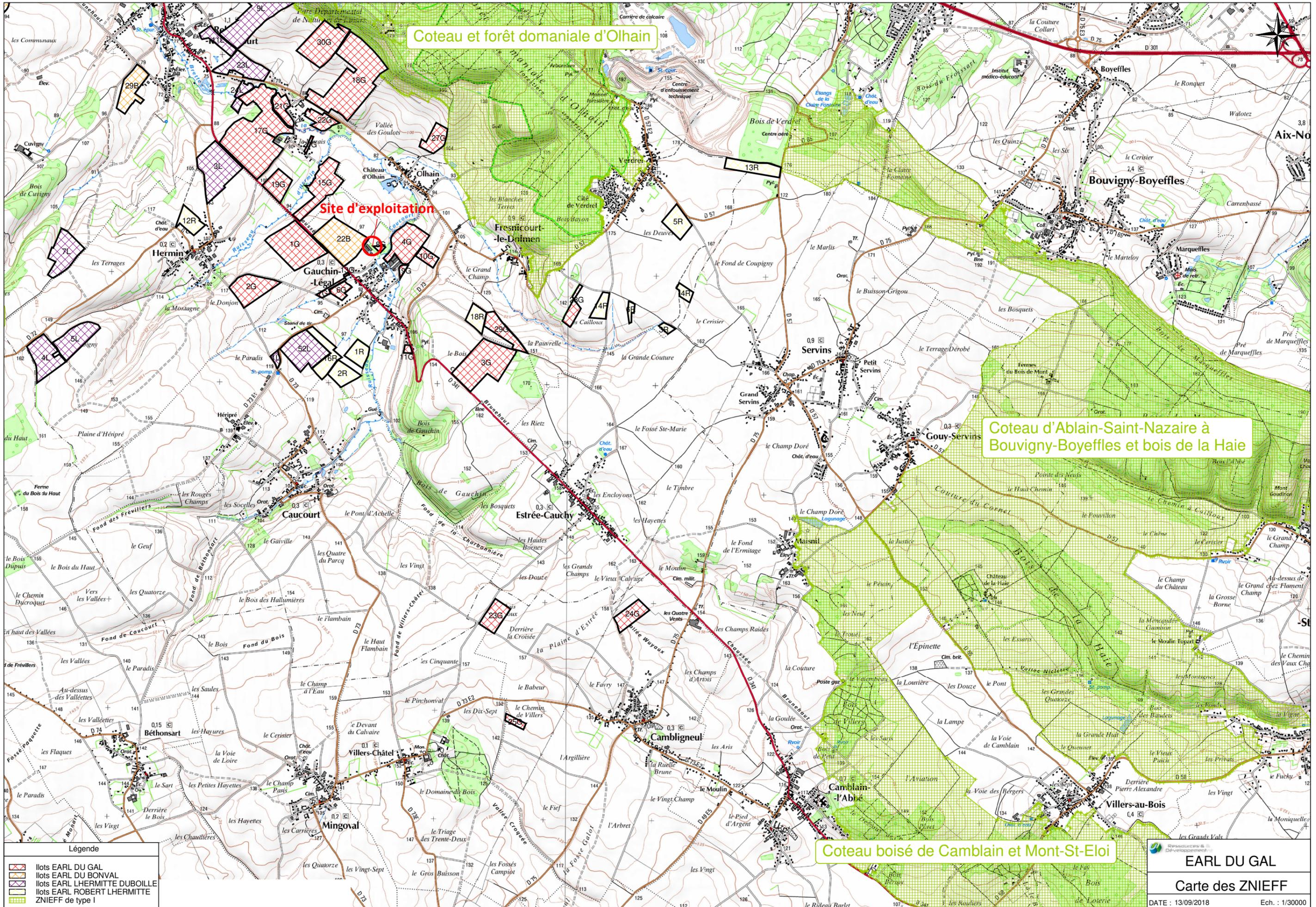
Coteau et forêt domaniale d'Olhain

Pelouse et bois de la Comté et du Mont d'Anzin

Site d'exploitation

- Légende
- lots EARL DU GAL
 - lots EARL DU BONVAL
 - lots EARL LHERMITTE DUBOILLE
 - lots EARL ROBERT LHERMITTE
 - ZNIEFF de type I

EARL DU GAL
Carte des ZNIEFF
 DATE : 13/09/2018 Ech. : 1/30000



Coteau et forêt domaniale d'Olhain

Site d'exploitation

Coteau d'Ablain-Saint-Nazaire à Bouvigny-Boyeffles et bois de la Haie

Coteau boisé de Camblain et Mont-St-Eloi

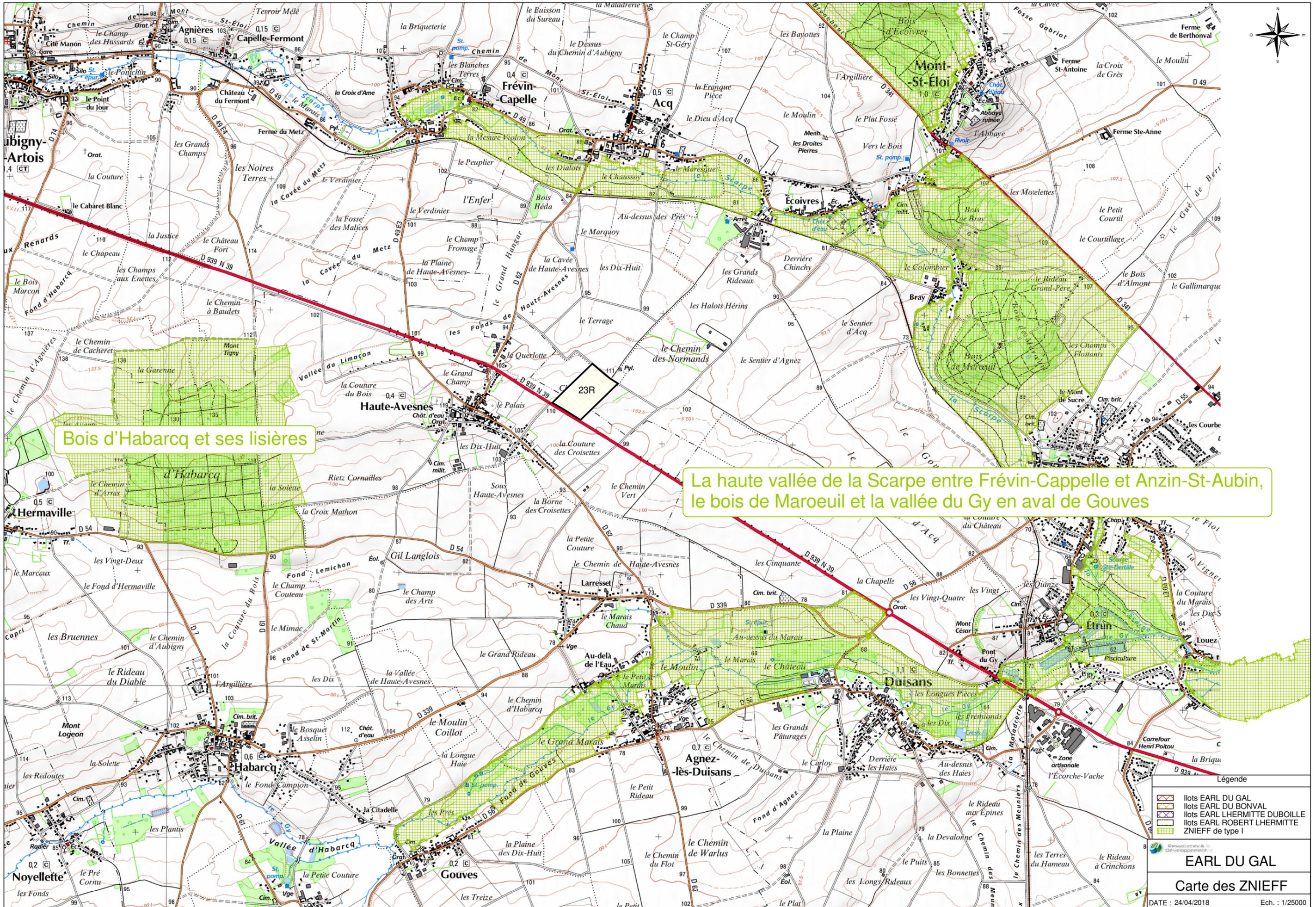
Légende

	lots EARL DU GAL
	lots EARL DU BONVAL
	lots EARL LHERMITTE DUBOILLE
	lots EARL ROBERT LHERMITTE
	ZNIEFF de type I

EARL DU GAL

Carte des ZNIEFF

 DATE : 13/09/2018
 Ech. : 1/30000



Bois d'Habarcq et ses lisières

La haute vallée de la Scarpe entre Frévin-Cappelle et Anzin-St-Aubin, le bois de Maroeuil et la vallée du Gy en aval de Gouves

Légende

- Ilots EARL DU GAL
- Ilots EARL DU BONVAL
- Ilots EARL L'HERMITTE DUBOILLE
- Ilots EARL ROBERT L'HERMITTE
- ZNIEFF de type I

EARL DU GAL
 Carte des ZNIEFF
 DATE : 24/04/2018 Ech. : 1/25000



EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

EARL DU GAL

GAUCHIN-LEGAL (62)

I. Identification du ou des sites Natura 2000 concernés

I.1. Liste des sites Natura 2000 concernés

Le tableau suivant présente le site Natura 2000 le plus proche du projet de l'EARL DU GAL.

tableau 1. Site Natura 2000 à proximité du site d'exploitation et des ilots d'épandage

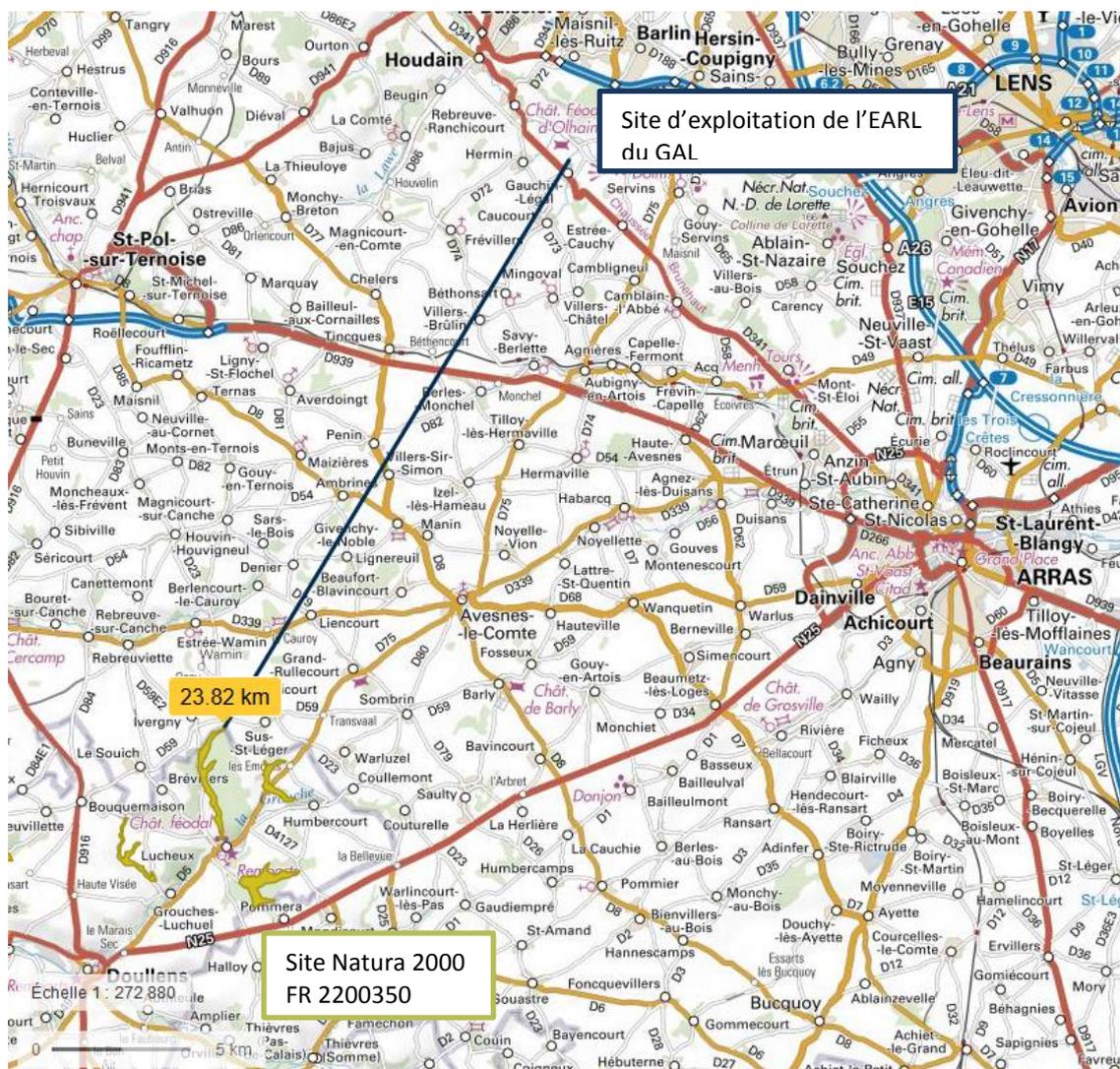
Numéro	Intitulé	Type*	Distance à l'exploitation	Distance à l'îlot le plus proche
FR 2200350	Massif forestier de Luceux	pSIC/SIC/ ZSC	23,8 km	18,9 km de 23R

* pSIC : proposition de Site d'Intérêt Communautaire, SIC : Site d'Intérêt Communautaire, ZPS : Zone de Protection Spéciale, ZSC : Zone Spéciale de Conservation

I.2. Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Le site Natura 2000 est beaucoup trop éloigné du site d'exploitation de l'EARL du GAL pour être visible sur une carte au 1/2 500^{ème}. La carte suivante est donc présentée.

Carte 1. Localisation du site Natura 2000



I.3. Conclusion partielle

Le site Natura 2000 le plus proche est situé dans la Somme, au Sud du secteur étudié. Le site d'exploitation de l'EARL DU GAL en est trop éloigné et séparé par des voies de communication, pour avoir un impact significatif sur les espèces et habitats de ces milieux.

Il n'est de plus pas localisé en amont de cours d'eau menant à cette zone Natura 2000.

Sur les ilots du plan d'épandage, une surfertilisation du milieu pourrait nuire aux espèces et habitats protégés. Néanmoins, les ilots d'épandage sont très éloignés du site Natura 2000 et ne sont pas localisés en amont de cours d'eau menant directement à cette zone.

De plus, l'épandage de lisier sur les parcelles culturales sera réalisé suivant les bonnes pratiques agricoles et selon un plan prévisionnel de fumure raisonné, évitant tout risque de nuisance des espèces et espaces protégés.

Le projet n'aura donc pas d'incidence sur les sites Natura 2000.

II. Conclusion

Le projet n'aura pas d'incidence au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés.



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 16/03/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/310013279>



La haute vallée de la Scarpe entre Frévin-Cappelle et Anzin-St-Aubin, le bois de Maroeuil et la vallée du Gy en aval de Gouves (Identifiant national : 310013279)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC , - 310013279, La haute vallée de la Scarpe entre Frévin-Cappelle et Anzin-St-Aubin, le bois de Maroeuil et la vallée du Gy en aval de Gouves.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/310013279.pdf>

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais
Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC
Centroïde calculé : 625207°-2592253°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 12/10/2010
Date actuelle d'avis CSRPN : 12/10/2010
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/02/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	9
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	13
9. SOURCES	13

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Pas-de-Calais
- Commune : Anzin-Saint-Aubin (INSEE : 62037)
- Commune : Frévin-Capelle (INSEE : 62363)
- Commune : Acq (INSEE : 62007)
- Commune : Agnez-lès-Duisans (INSEE : 62011)
- Commune : Gouves (INSEE : 62378)
- Commune : Mont-Saint-Éloi (INSEE : 62589)
- Commune : Marœuil (INSEE : 62557)
- Commune : Étrun (INSEE : 62320)
- Commune : Duisans (INSEE : 62279)

1.2 Superficie

702,6 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 60

Maximale (mètre): 115

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La haute vallée de la Scarpe et la vallée du Gy s'inscrivent dans un contexte agricole dominé par les cultures, au cœur d'une plaine particulièrement dénudée. Ces deux petites vallées forment ainsi un ruban de verdure souligné, sur le versant nord de la Scarpe entre le Mont St Eloi et Mareuil, par un promontoire boisé, ultime lambeau tertiaire jalonnant une des lignes de crêtes parallèles à l'axe de l'Artois. Ces deux vallées parcourues par des rivières courantes à eau plus ou moins eutrophe offre un paysage agréable grâce au caractère sinueux des rivières, bordées de saules têtards. Outre l'aspect paysager du site, la vallée de la Scarpe possède un patrimoine intéressant grâce aux différents petits villages qui la ponctuent, où il est possible d'admirer de vieilles fermes et constructions en matériaux traditionnels de l'Artois (craie et grès). Ces deux vallées sont alimentées par de nombreuses sources qui libèrent des eaux courantes parfaitement claires et riches en herbiers aquatiques. Ces paysages et ces eaux limpides sont surprenants aux portes d'Arras. La diversité géologique et géomorphologique de ces petites vallées étroites a permis à tout un ensemble de communautés végétales de se développer, épousant le relief vallonné du site et s'adaptant aux diverses conditions écologiques des milieux : • dans les vallées, les nombreux herbiers aquatiques, les végétations amphibies et hygrophiles sont plus ou moins bien exprimées en fonction de la trophie des eaux. Il est toutefois exceptionnel d'y rencontrer la Catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica*) et la Renoncule en pinceau (*Ranunculus penicillatus*) ; • sur les versants crayeux, série de végétations neutrocalcicoles particulièrement riches et hébergeant de rares espèces de la flore régionale parfois connues depuis le siècle dernier : le Buplèvre en faux (*Bupleurum falcatum*), le Cirse laineux (*Cirsium eriophorum*), chardon thermophile pas si courant dans le Nord – Pas de Calais...). Le bois de Mareuil a la première particularité d'être situé à la fois sur craie et sur sables. On peut ainsi observer une différenciation progressive des végétations forestières le long d'un gradient de pH (ourlets, fourrés et boisements acidoclinaux à neutrocalcicoles). Sa deuxième particularité se trouve dans son relief perturbé par la persistance des fosses d'extraction de grès d'Ostricourt dans la couche sableuse. Des espèces acidiphiles profitent des affleurements de sables sur les versants des fosses. Une donnée originale complète la liste : celle de la Fumeterre de Charles (*Fumaria caroliana* Pugsley). Cette espèce, décrite pour la première fois à Mareuil en 1921 et considérée comme endémique des environs d'Arras par Pugsley, fait l'objet de nombreuses discussions. En effet, il s'agirait apparemment d'une mutation sans valeur taxonomique et de nombreux taxonomistes seraient d'avis de la rattacher à la Fumeterre de Wirtgen (*Fumaria officinalis* subsp. *wirtgenii*). *Fumaria caroliana* ne serait donc qu'un synonyme de *Fumaria officinalis* subsp. *wirtgenii* et ne constituerait donc pas une donnée supplémentaire dans la liste des espèces déterminantes. En définitive, cette grande ZNIEFF située aux portes du chef lieu du Pas-de-Calais comprend au moins 15 taxons et au moins 16 végétations déterminants. Les biotopes diversifiés des vallées de la Scarpe et du Gy et de leurs versants ont un fort intérêt pour la faune. Cet intérêt est accentué par le rôle de refuge que joue la ZNIEFF, située dans un secteur de cultures et à proximité d'importants sites urbains. Parmi les Rhopalocères inventoriés

sur le site, il est à noter la présence de la Thécia de l'Orme (*Satyrion w-album*), espèce exceptionnelle en région (HAUBREUX [coord.], 2005) et menacée à l'échelle nationale sur l'ensemble de son aire de répartition. Cette espèce est présente dans toute la France mais ses populations sont très localisées et constituées de faibles effectifs (DUPONT, 2001). L'espèce est rencontrée dans les bois, lisières, fourrés et haies constitués en partie d'Orme. Les populations ont principalement régressées suite au fort recul des Ormes, touchés par la Graphiose depuis 1970 (LAFRANCHIS, 2000). Concernant les Odonates, l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) est assez commun en région (GODIN et al., 2003) ; à l'échelle nationale, les populations sont localisées ou disséminées, avec des effectifs généralement assez faibles (DOMMANGET, 1987). L'Agrion à longs cercoïdes (*Erythromma lindenii*) est peu commun dans la région. Cet odonate est généralement rencontré au niveau des eaux stagnantes. Dans le Nord – Pas-de-Calais, l'espèce est au nord de son aire de répartition (GODIN et al., 2003). Deux espèces déterminantes d'Oiseaux ont été observées sur le site : la Bouscarle de Cetti et le Martin-pêcheur d'Europe, tous deux identifiés comme étant nicheurs probables. La Bouscarle de Cetti est vulnérable dans la Liste rouge régionale actuelle (TOMBAL [coord.], 1996). Néanmoins, en raison de l'expansion de sa population cette dernière décennie, il est possible que son statut soit revu lors du prochain atlas régional (TOMBAL [coord.], 1996). Le Martin-pêcheur d'Europe, très commun dans la région, est inscrit à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. L'espèce affectionne des cours d'eau petits à moyens, à berges meubles et verticales où il creuse une galerie pour la nidification (GODIN, 2003). Deux espèces déterminantes de Chiroptères ont été identifiées sur le site : la Noctule commune et la Pipistrelle de Nathusius ; ces deux espèces forestières (ARTHUR & LEMAIRE, 2009) sont inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitats et sont classées quasi-menacé dans la Liste rouge nationale (UICN France et al., 2009). Au niveau régional, la Noctule commune est assez rare, la Pipistrelle de Nathusius est peu commune (FOURNIER [coord.], 2000). *Vertigo moulinsiana*, mollusque inscrit à l'Annexe II de la Directive européenne Habitats, est observé dans les marais herbeux et les zones humides calcaires. En 2002, il était observé sur une dizaine de sites régionaux (CUCHERAT, 2005).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Zone de préemption du département
- Forêt domaniale

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé
- Circulation routière ou autoroutière

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallée

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Etablissement public
- Domaine communal
- Domaine départemental



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 16/03/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310013280>



Coteau boisé de Camblain et Mont-Saint-Eloi (Identifiant national : 310013280)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000039)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBI, GON,
CEN NPDC, .- 310013280, Coteau boisé de Camblain et Mont-Saint-Eloi. -
INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310013280.pdf>

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais

Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CEN NPDC

Centroïde calculé : 623561°-2597556°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 15/12/2010

Date actuelle d'avis CSRPN : 18/09/2017

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 31/10/2017

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	9
9. SOURCES	9

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Pas-de-Calais
- Commune : Villers-au-Bois (INSEE : 62854)
- Commune : Servins (INSEE : 62793)
- Commune : Acq (INSEE : 62007)
- Commune : Gouy-Servins (INSEE : 62380)
- Commune : Mont-Saint-Éloi (INSEE : 62589)
- Commune : Camblain-l'Abbé (INSEE : 62199)
- Commune : Carency (INSEE : 62213)

1.2 Superficie

729,59 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 84

Maximale (mètre): 166

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Située entre le Mont-St-Eloi au Sud-Est et Camblain-l'Abbé à l'Ouest, cette ZNIEFF intègre une succession de bois plus ou moins pentus. Dans certains boisements, plus particulièrement dans le Bois d'Ecoivres, une couche géologique du Landénien continental affleure au sommet de la butte boisée (à l'ouest de la Ferme de la Motte). Le sol est constitué de sables fins, blancs ou roux, avec des blocs de grès mamelonnés. Ce grès a été activement exploité dans le Bois d'Ecoivres. C'est ainsi que se succèdent de nombreuses carrières intraforestières à travers les bois de ce site. Aujourd'hui à l'abandon, certaines de ces profondes dépressions favorisent le maintien de petits plans d'eau intraforestiers avec des végétations aquatiques mal exprimées. D'une manière plus globale, le complexe boisé de ce site se développe sur des sols variés (sables, limons et craies) avec des ourlets plus ou moins bien développés. Ces forêts sont acidiphiles à neutrophiles, mésotrophiles à eutrophiles. Elles sont rattachées pour la plupart à l'Endymio non-scriptae - Fagetum sylvaticae, élément phytocénotique d'intérêt auquel sont associés des ourlets mésotrophiles du Hyacinthoïdo non-scriptae - Stellarietum holostaeae, tous deux étant déterminants de ZNIEFF. Deux espèces de plantes déterminantes de ZNIEFF, protégées à l'échelle des territoires du Nord et du Pas-de-Calais ont également été identifiées ; il s'agit de la Primevère acaule (*Primula vulgaris*) et du Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*). Seize espèces déterminantes de faune sont présentes sur la ZNIEFF du Coteau boisé de Camblain et Mont-Saint-Eloi. La plupart d'entre elles sont caractéristiques de milieux ouverts (plaines agricoles, prairies, etc.) ou de milieux plus broussailleux ou boisés (haies, bocages, bois clairs). Trois espèces déterminantes d'Amphibiens sont présentes sur le site. Elles sont inféodées à des habitats différents. L'Alyte accoucheur, est peu commun dans le Nord – Pas de Calais (CFR, 2016) et est inscrit à l'Annexe IV de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore. Cette espèce, la plus terrestre des Anoures rencontrés dans la région, est observée dans tous les habitats qui présentent un caractère rupestre (talus des chemins, carrières, terrils, murs, etc.) (GODIN, 2003). Le Pélodyte ponctué est une espèce en limite d'aire de répartition et peu commune dans le Nord – Pas de Calais (CFR, 2016). Il affectionne les milieux ouverts, avec ou sans îlots de végétation buissonnante ou arborescente selon les régions (ACEMAV coll. et al., 2003). La Salamandre tachetée, enfin, est liée aux zones boisées et bocagères (ACEMAV coll. et al., 2003). Le site présente un intérêt ornithologique remarquable avec onze espèces déterminantes. Parmi celles-ci se retrouve un cortège d'espèces caractéristiques des milieux ouverts et notamment des grandes plaines agricoles. Ce cortège comprend notamment l'Alouette des champs, la Linotte mélodieuse, le Busard Saint-Martin, le Bruant jaune, le Bruant proyer et la Perdrix grise (MNHN, 2012). A ce cortège s'ajoutent des espèces davantage inféodées aux milieux buissonnants semi-ouverts et broussailleux (Pouillot Fitis, Tourterelle des bois, Fauvette grisettes), voire aux boisements clairs (Gobemouche gris, Tourterelle des bois) (MNHN, 2012). Enfin deux espèces de papillons déterminants sont également recensées sur le site : la Thécla du bouleau qui est plutôt inféodée aux milieux où pousse sa plante-hôte principale, le Prunellier (haies, lisières, broussailles) et la Bande noire qui vit dans des milieux ouverts herbeux et les prairies forestières (LAFRANCHIS, 2000).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Forêt domaniale
- Zone sous convention de gestion

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Elevage
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Colline
- Coteau, cuesta

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Habitats - Critères d'intérêts patrimoniaux - Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Mammifères - Lépidoptères - Autre Faune (préciser) - Floristique - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire



Pelouses et bois de la Comté et du Mont d'Anzin (Identifiant national : 310013686)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000098)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC , - 310013686, Pelouses et bois de la Comté et du Mont d'Anzin.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 10P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310013686.pdf>

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais
Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC
Centroïde calculé : 612222°-2602202°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 12/10/2010
Date actuelle d'avis CSRPN : 12/10/2010
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/02/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	10
9. SOURCES	10

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Pas-de-Calais
- Commune : Comté (INSEE : 62232)
- Commune : Magnicourt-en-Comte (INSEE : 62536)
- Commune : Fréwillers (INSEE : 62362)

1.2 Superficie

53,44 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 135

Maximale (mètre): 189

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF fait partie d'un ensemble de coteaux crayeux en grande partie boisés aujourd'hui, s'étendant de la forêt domaniale d'Olhain au Mont-Saint-Eloi et à la crête de Notre-Dame-de-Lorette, à Ablain-St-Nazaire. Ce site illustre parfaitement la dynamique végétale sur substrat crayeux avec la présence de toutes les végétations depuis celles des éboulis jusqu'à la forêt neutrophile à *Mercuriale vivace*. Les «Pelouses et bois neutrophiles de la Comté et du Mont d'Anzin» constituaient le site NPC-017 du recensement des sites susceptibles d'être retenus dans le cadre de la Directive Habitats en raison de la qualité et de l'originalité des pelouses présentes (site non retenu). En effet, le site du coteau de La comté compte parmi les sites les plus remarquables de la région car il représente un noyau intérieur isolé à affinités plus continentales de pelouses mésophiles à mésoxérophiles calcicoles, situé sur les contreforts orientaux de l'Artois. Ainsi, deux sous-associations de *Avenulo pratensis* - *Festucetum lemanii* sont-elles probablement présentes sur cette ZNIEFF, celle mésophile typique des coteaux de la vallée de l'Aa (*blackstonietosum perfoliatae*) et celle mésoxérophile qui apparaît dans l'Artois méridional sur les versants exposés au sud de la vallée de l'Authie (*Avenulo pratensis* - *Festucetum lemanii polygaletosum calcareae*), *Hippocrepis comosa* en étant une espèce typique. Il représente également l'un des derniers sites connus de la Parnassie des marais pour la zone est du Ternois (HENDOUX et al., 2001). On y rencontre l'Euphrase officinale (*Euphrasia officinalis*), l'Hippocrélide en ombelle (*Hippocrepis comosa*), la Gentiane d'Allemagne (*Gentianella germanica*), le Genévrier commun (*Juniperus communis* subsp. *communis*), l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*)... Le Mont d'Anzin n'apporte pas d'avantage d'éléments d'intérêt en raison d'une gestion moins adaptée, mais s'inscrit très bien dans la continuité paysagère de ce petit coteau. Le pâturage bovin présent sur ce mont permet l'expression de végétations différentes, mais souvent plus eutrophiles. De manière plus générale, ce mont présente aujourd'hui moins d'intérêt que le Mont de la Comté, marqué par une rudéralisation plus forte : plantation d'arbres dans les prairies de pentes, bosquets plus ou moins eutrophiles, pâtures plus ou moins intensifiées. C'est cependant sur ce mont qu'avait été observée en 2009 une petite population de Buplèvre en faux (*Bupleurum falcatum*) qui serait à rechercher, deux stations de cette plante thermophile continentale à subméditerranéenne ayant été découvertes cette année-là. Au total, cette ZNIEFF héberge au moins 6 végétations et 17 taxons déterminants de ZNIEFF dont 9 protégés au niveau régional. Elle mériterait d'être intégrée dans le réseau régional des réserves naturelles. L'intérêt de ce site ne fait donc aucun doute et ne réside pas seulement dans les habitats, la flore et la faune qu'il héberge. Il faut prendre aussi en compte sa valeur paysagère : le coteau présente une vue exceptionnelle sur le bassin minier, la vallée de la Lawe et les premiers reliefs de l'Artois. La topographie du site offre un contraste surprenant, dans une région au relief peu marqué. Cet ensemble composé de boisements et de prairies abrite un nombre conséquent d'espèces de Rhopalocères et d'Orthoptères, dont trois espèces déterminantes. Le Demi-deuil (*Melanargia galathea*), inféodé aux prairies maigres et pelouses (LAFRANCHIS, 2000), et l'Hespérie de la houque (*Thymelicus sylvestris*), observé dans les milieux ouverts herbeux et les prairies sylvatiques (LAFRANCHIS, 2000), sont deux rhopalocères identifiés comme étant peu communs dans le Nord – Pas-de-Calais (HAUBREUX [coord.], 2005). On peut souligner la présence dans le périmètre de la ZNIEFF de la Dectique verrucivore (*Decticus verrucivorus*), exceptionnelle dans la région (FERNANDEZ et al., 2004). Elle est fortement menacée dans le domaine néomontal (atlantique au sens large) d'après la Liste rouge française (SARDET & DEFAUT, 2004). L'espèce est observée dans des végétations semi-arides à faible couverture (COUVREUR & GODEAU, 2000).

Des inventaires complémentaires ciblant les autres groupes pourraient permettre de compléter la liste d'espèces déterminantes présentes sur le site.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Colline

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Autre Faune (préciser) - Floristique - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Ralentissement du ruissellement - Role naturel de protection contre l'érosion des sols - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager - Géomorphologique - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 16/03/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310013735>



Coteau d'Ablain-St-Nazaire à Bouvigny-Boyeffles et bois de la Haie (Identifiant national : 310013735)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000100)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC , - 310013735, Coteau d'Ablain-St-Nazaire à Bouvigny-Boyeffles et bois de la Haie. - INPN, SPN-MNHN Paris, 10P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310013735.pdf>

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais
Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC
Centroïde calculé : 624678°-2601040°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 15/12/2010
Date actuelle d'avis CSRPN : 15/12/2010
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/02/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	10
9. SOURCES	10

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Pas-de-Calais
- Commune : Villers-au-Bois (INSEE : 62854)
- Commune : Aix-Noulette (INSEE : 62019)
- Commune : Servins (INSEE : 62793)
- Commune : Ablain-Saint-Nazaire (INSEE : 62001)
- Commune : Gouy-Servins (INSEE : 62380)
- Commune : Hersin-Coupigny (INSEE : 62443)
- Commune : Souchez (INSEE : 62801)
- Commune : Bouvigny-Boyeffles (INSEE : 62170)
- Commune : Carency (INSEE : 62213)

1.2 Superficie

1405,68 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 80

Maximale (mètre): 183

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Ce site est composé d'une mosaïque de végétations neutrophiles à calcicoles sur un relief fortement marqué par la présence de vastes coteaux crayeux du Sénonien et du Turonien au nord d'Ablain-St-Nazaire. Un important massif forestier est dominé par des végétations relevant de l'Endymio non-scriptae - Fagetum sylvaticae et du Mercuriali perennis - Aceretum campestris sur les pentes. A l'est de ce massif et au nord d'Ablain-St-Nazaire serpente une série de coteaux historiquement gérés par pâturage extensif, peut-être itinérant à une époque. Suite à l'abandon de ces pratiques agro-pastorales, la dynamique naturelle a favorisé l'installation et la progression de jeunes boisements de recolonisation. L'entretien actuel de ces coteaux à des fins cynégétiques favorise tout de même le maintien de larges espaces ouverts colonisés principalement par un ourlet calcicole relevant du cf. *Centaureo nemoralis* - *Origanetum vulgaris* exceptionnellement bien exprimé et qui mérite une attention concrète et prioritaire au niveau régional. Il abrite notamment 3 espèces végétales d'une grande valeur patrimoniale qui font de ce site un des lieux majeurs de l'Artois et du Nord - Pas de Calais pour sa richesse floristique : plante exceptionnelle, le Buplèvre en faux (*Bupleurum falcatum*) présente à Ablain-Saint-Nazaire l'une des 3 dernières populations régionales observées récemment. Peu abondante dans les deux autres stations, elle déploie ici plusieurs milliers de pieds qui confèrent au site une importance botanique majeure ; la *Cuscuta* du thym (*Cuscuta epithimum*) est une espèce très rare et menacée d'extinction dans la région. En Nord-Pas de Calais, ses rares populations sont généralement peu abondantes. Sur cette ZNIEFF, de nombreux tapis denses de plusieurs m² chacun parsèment ce coteau. Il s'agit probablement de la plus importante population de la région ; le Mélampyre des champs (*Melampyrum arvense*) est devenu très rare et gravement menacé d'extinction dans la région. Il a trouvé refuge au sein des ourlets et maintient une population d'une centaine de pieds. A l'ouest de cette ZNIEFF, le boisement sur pente au sud des étangs de Claire Fontaine accueille une espèce plutôt continentale en limite d'aire occidentale et menacée d'extinction dans la région : l'Actée en épi (*Actaea spicata*). Très localisée en raison de ses exigences écologiques et climatiques particulières, cette espèce ne compte plus que quelques populations régionales de petite taille, ce qui la rend très vulnérable. Une petite population de Lathrée écaillée (*Lathraea squamaria*), espèce rare en Nord-Pas de Calais, est située dans une peupleraie au fond du vallon du Bois de la Haie et mérite aussi une attention toute particulière.. C'est ainsi qu'au moins 5 végétations et une quinzaine d'espèces végétales déterminantes de ZNIEFF peuvent être observées dont 4 espèces protégées dans la région (*Bupleurum falcatum*, *Dactylorhiza fuchsii*, *Ophrys insectifera* et *Prunus mahaleb*). Concernant la faune, dix espèces déterminantes ont été observées dans le périmètre de la ZNIEFF. Parmi les Amphibiens présents sur le site, le Pélodyte ponctué est peu commun et en limite d'aire de répartition dans le Nord - Pas-de-Calais (GODIN, 2003). Il se reproduit dans des plans d'eau assez riches en végétation, à proximité de son habitat terrestre (dunes, talus, terrils, carrières, etc.) (GODIN, 2003). L'Alyte accoucheur et le Crapaud calamite sont tous deux inscrits en Annexe IV de la Directive Habitats, ils sont assez communs dans la région (GODIN,

2003). L'Alyte accoucheur réalise la majorité de son cycle annuel à terre. Il se reproduit principalement dans les plans d'eau d'assez faible profondeur (mares, fonds de carrières, pannes dunaires) (GODIN, 2003). En région, le Crapaud calamite est surtout observé dans des habitats d'origine anthropique comme les terrils et mares temporaires, les carrières inondées et les zones d'extraction de granulats (GODIN, 2003). L'Hespérie des sanguisorbes (*Spialia sertorius*) est rare dans le Nord – Pas-de-Calais (HAUBREUX [coord.], 2009) ; elle n'est présente que dans l'Ouest de la région. Cette espèce est inféodée aux pelouses sèches, prairies maigres et landes ouvertes (LAFRANCHIS, 2000). Le Demi-deuil (*Melanargia galathea*) est peu commun dans le Nord – Pas-de-Calais (HAUBREUX [coord.], 2009). Elle est présente sur les coteaux d'Ablain ce qui leur confère un intérêt particulier. Le Phanéroptère commun (*Phaneroptera falcata*), assez rare dans la région (FERNANDEZ et al., 2004), est néanmoins en expansion vers le Nord de la Belgique (COUVREUR & GODEAU, 2000) et en Allemagne (HOCHKIRCH, 2001). L'Oreillard gris est inscrit à l'Annexe IV de la Directive Habitats, il est peu commun et vulnérable à l'échelle régionale (FOURNIER [coord.], 2000). Le Busard des roseaux niche traditionnellement dans des roselières mais, ce milieu étant en régression, il niche également dans des champs cultivés d'où le nombre conséquent de nids dans les secteurs agricoles des plateaux. Les trois noyaux de la population régionale sont situés en Flandre maritime, au niveau du Complexe Scarpe-Sensée-Escaut-Marque et au sud de la Plaine maritime picarde (TOMBAL [coord.], 1996).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Zone de préemption du département
- Site inscrit selon la loi de 1930
- Site classé selon la loi de 1930

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Habitat dispersé

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Colline

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire



Coteau et forêt domaniale d'Olhain (Identifiant national : 310013736)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000101)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC , .- 310013736, Coteau et forêt domaniale d'Olhain. - INPN, SPN-MNHN Paris, 14P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310013736.pdf>

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais
Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC
Centroïde calculé : 617299°-2604356°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 12/10/2010
Date actuelle d'avis CSRPN : 12/10/2010
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/02/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	14
9. SOURCES	14

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Pas-de-Calais
- Commune : Maisnil-lès-Ruitz (INSEE : 62540)
- Commune : Barlin (INSEE : 62083)
- Commune : Hersin-Coupigny (INSEE : 62443)
- Commune : Fresnicourt-le-Dolmen (INSEE : 62356)
- Commune : Rebreuve-Ranchicourt (INSEE : 62693)
- Commune : Houdain (INSEE : 62457)

1.2 Superficie

614,14 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 103

Maximale (mètre): 180

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF, située au niveau de la première ligne de crête de la partie nord des collines d'Artois renferme un complexe préforestier et forestier avec pelouses, ourlets et lisières calcicoles bien développées sur versant crayeux, et des végétations mésophiles à tendance acidophile en haut de plateau (limons et sables résiduels). Un versant exposé au Sud-Ouest, relativement pentu, permet l'affleurement de craies et de marnes crayeuses du Turonien moyen ou inférieur et le développement associé de végétations calcicoles, notamment des pelouses oligotrophiles d'un très grand intérêt patrimonial et relevant de trois types différents (pelouse marnicole du *Parnassio palustris* - *Thymetum praecocis* , pelouse mésophile de l' *Avenulo pratensis* - *Festucetum lemanii blackstonietosum perfoliatae* et pelouse mésoxérophile à affinités plus continentales de l'*Avenulo pratensis* - *Festucetum lemanii polygaletosum calcareae*) qui présentent un caractère moins atlantique, ceci comparé aux pelouses du Boulonnais et du pays de Licques. Un plateau central, où le substrat géologique est constitué d'argiles d'Orchies, de sables et de grès d'Ostricourt, donne au site, situé dans un secteur principalement crayeux, la particularité de la présence de boisements acidiphiles et de leurs végétations associées (fourrés et ourlets mésoacidiphiles). Le site est bien connu pour les nombreuses orchidées qui parsèment les bois et les pelouses : *Dactylorhiza fuchsii* (Dactylorhize de Fuchs), *Ophrys insectifera* (Ophrys mouche), *Orchis purpurea* (Orchis pourpre), *Ophrys apifera* (Ophrys abeille), *Orchis mascula* (Orchis mâle), *Cephalanthera damasonium* (Céphalanthère à grandes fleurs), *Epipactis muelleri* (Épipactis de Müller), *Orchis militaris* (Orchis militaire)... L'Orchis singe (*Orchis simia*), en voie d'extinction dans la région, mériterait d'être recherché et confirmé. Ce site, fortement fréquenté en raison des différentes zones de loisirs (golf, parc départemental de nature et de loisirs), celles-ci ayant d'ailleurs fortement réduit les potentialités d'expression et d'extension spatiales des pelouses calcicoles, voire détruit une partie d'entre-elles lors de leur aménagement (golf notamment), demeure toutefois extrêmement riche, doté d'une grande diversité de végétations adaptées à différentes géologies et de nombreux taxons déterminants de ZNIEFF (au moins une trentaine de plantes et sept communautés végétales). Ce site, constitué principalement de boisements et de prairies le long du coteau, et de la Forêt domaniale d'Olhain, se caractérise par une diversité entomologique importante ; neuf espèces déterminantes de Rhopalocères et cinq d'Orthoptères y ont été observées. Deux espèces déterminantes de Rhopalocères sont présentes sur l'extension, située au centre de la ZNIEFF : la Thécla du bouleau (*Thecla betulae*) et l'Hespérie des sanguisorbes (*Spialia sertorius*). L'Hespérie du chiendent (*Thymelicus acteon*) est peu commune en région (HAUBREUX [coord.], 2005). Son statut est défavorable au niveau européen (VAN SWAAY & WARREN, 2000). L'Hespérie des sanguisorbes (*Spialia sertorius*) est rare à l'échelle régionale (HAUBREUX [coord.], 2005). Ces deux espèces sont inféodées aux prairies maigres et pelouses sèches (LAFRANCHIS, 2000). Parmi les espèces assez rares dans le Nord – Pas-de-Calais (HAUBREUX [coord.], 2005), peuvent être cités le Point-de-Hongrie (*Erynnis tages*), également observé dans les prairies maigres et les pelouses, et l'Argus vert (*Callophrys rubi*), présent dans les lisières et clairières, landes, prairies bocagères et broussailles (LAFRANCHIS, 2000). Parmi les Orthoptères, on peut noter la présence du Sténobothre nain (*Stenobothrus stigmaticus*), assez rare dans la région (FERNANDEZ et al., 2004). Il est fortement menacé dans le domaine néomoral (atlantique au sens large) selon la Liste rouge nationale (SARDET & DEFAUT, 2004). L'espèce a une préférence

pour les pelouses rases mais peut être également observée dans les landes sèches, les lisières et les coupes forestières récentes (COUVREUR & GODEAU, 2000). Le Criquet noir ébène (*Omocestus rufipes*) et la Decticelle chagrinée (*Platycleis albopunctata albopunctata*) sont tous deux considérés comme assez rares selon la Liste rouge régionale (FERNANDEZ et al., 2004). Concernant l'avifaune, la Bondrée apivore est nicheuse certaine sur le site. Elle est inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux mais est cependant commune en région. En période de reproduction, la Bondrée apivore vit dans des boisements de plusieurs dizaines d'hectares au minimum, entourés de quelques centaines d'hectares de prairies (TOMBAL [coord.], 1996). Deux espèces déterminantes de Mollusques sont présentes sur le site : *Helicodonta obvolvata obvolvata* et *Zenobiella subrufescens*, cette dernière vivant principalement dans les bois et les forêts mesophiles (CUCHERAT, 2005).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Forêt domaniale

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Tourisme et loisirs
- Circulation routière ou autoroutière

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Colline

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Etablissement public
- Domaine communal
- Domaine départemental
- Domaine de l'état

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 16/03/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310030043>



Terril de Haillicourt et Ruitz (Identifiant national : 310030043)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000240)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC, . - 310030043, Terril de Haillicourt et Ruitz. - INPN, SPN-MNHN Paris, 12P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310030043.pdf>

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais
Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC
Centroïde calculé : 617256°-2608767°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 13/04/2011
Date actuelle d'avis CSRPN : 13/04/2011
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/02/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	12
9. SOURCES	12

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Pas-de-Calais
- Commune : Ruitz (INSEE : 62727)
- Commune : Bruay-la-Buissière (INSEE : 62178)
- Commune : Maisnil-lès-Ruitz (INSEE : 62540)
- Commune : Hesdigneul-lès-Béthune (INSEE : 62445)
- Commune : Haillicourt (INSEE : 62400)

1.2 Superficie

157,33 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 49
Maximale (mètre): 180

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette série de terrils constituent un marqueur paysager de première importance de l'ouest du bassin minier, notamment grâce aux deux terrils coniques jumeaux (terrils 2 et 3) de 180 m d'altitude. Installé dans un contexte urbain et agricole, leur morphologie marque fortement le paysage, tant en volume qu'en surface. La progression des promeneurs sur le site même marque les esprits par la découverte permanente de nouveaux habitats et de nouvelles perspectives.

Ce site accueille une biodiversité importante grâce aux nombreux habitats présents. Il se démarque des autres terrils par la présence de zones humides suspendues situées sur des terrasses correspondants à d'anciens lavoirs recouverts de schlamms (boues résiduelles obtenues lors du lavage densimétrique des roches remontées de la mine). Ils sont colonisés dans leur partie la plus humide par des roselières et des boisements relativement ouverts dominés par le Saule cendré. Ces quatre bassins de décantation sont entourés par des digues accueillant une petite population d'Epervière de Bauhin (*Hieracium bauhinii*), taxon déterminant de ZNIEFF.

Au pied des terrils 2 et 3, de vastes prairies sèches s'étendent sur le terril 7 (aussi appelé plateau des Glachaires). Elles hébergent deux orchidées déterminantes de ZNIEFF et protégées régionalement : l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) et l'*Anacamptis pyramidalis* (*Anacamptis pyramidalis*). Constitué essentiellement de boisements mésophiles à xérophiles (plantés et parfois spontanés) sur les talus et au sommet, ce terril est parcouru de chemins, les layons les plus frais de ces boisements accueillant quelques petites populations de Dactylorhize de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*), orchidée protégée au niveau régional.

Les terrils coniques 2 et 3 sont composés de schistes noirs et de grès de nature grossière et variée, de pH basique. Terrils très élevés (178m pour le terril 2 et 180 m pour le terril 3), ils ont un aspect dénudé avec des pentes instables. Elles sont colonisées localement par la Friche pionnière sur éboulis de schistes à Patience à écussons et Réséda jaune (*Reseda lutea* - *Rumicetum scutati*) avec la présence de la Patience à écussons (*Rumex scutatus*). Cette espèce, véritable curiosité botanique, est connue uniquement des terrils en région Nord-Pas de Calais.

Une autre série de structures minières est située au nord d'Haillicourt. On y retrouve les éléments suivants :

- Le terril 9 a commencé à être édifié en 1907. De forme conique, c'est un des rares terrils en combustion d'où son sommet dénudé bien reconnaissable dans le paysage. Atteignant 73 m de haut, il est constitué de schistes rouge et noir. Certains éléments sont particulièrement intéressants car très représentatifs de la richesse floristique et phytocénotique particulière des terrils du Nord-Pas de Calais. Les végétations de pelouses sont remarquables mais très localisées. Quelques pelouses déterminantes de

ZNIEFF ont été observées sur l'ancien cheminement menant au sommet du terri. Notons plus particulièrement la présence de la Pelouse annuelle à Cotonnière naine et Aira précoce (*Filagini minima* - *Airetum praecocis*) et la Pelouse vivace à Épervière piloselle et Pâturin comprimé (*Hieracio pilosellae* - *Poetum compressae*).

- Le terri 9a dessine une forme plane très allongée. Egalement édifié à partir de 1907, il abrite plusieurs secteurs de pelouses et de friches minières accompagnées de bosquets arbustifs.
- Les terrils 25 et 26 sont d'anciens puits et lavoirs dominés par des végétations de friches, bordées de linéaires ligneux.

Au total cette ZNIEFF abrite une diversité floristique et phytocénotique très importante. 7 végétations et 21 taxons déterminants de ZNIEFF ont pu être recensés sur ces terrils dont 7 espèces protégées au niveau régional (*Micropyrum tenellum*, *Potentilla neumanniana*, *Rumex scutatus*, *Dianthus armeria*, *Astragalus glycyphyllos*, *Dactylorhiza fuchsii* et *Lathyrus sylvestris*).

Ce site composé essentiellement de friches minières accueille la faune caractéristique des terrils. La diversité de ses milieux bien que liés à un passé industriel permet à ce site de renfermer des cortèges des milieux secs comme des zones humides.

L'intérêt faunistique se concentre surtout sur la partie sud de la zone.

C'est ainsi qu'il accueille 4 espèces d'amphibiens et 3 espèces d'oiseaux liées aux milieux humides. Parmi celles-ci le Triton crêté, Inscrit en annexe II de la Directive habitat faune flore, il est néanmoins assez commun dans la région ce qui confère aux populations du Nord-pas-de-Calais une importance particulière en terme de conservation. Les friches minières, les fonds de carrières inondées, les zones d'extraction de granulats constituent l'habitat secondaire du Crapaud calamite dans la région dont l'habitat primaire est constitué par les dunes. L'Alyte accoucheur fréquente les mêmes milieux dans le bassin minier avec un caractère nettement rupestre. Le Pélodyte ponctué quant à lui est dans la région en limite de son aire de répartition ce qui confère une importance particulière à tous les sites où il se reproduit.

Concernant l'entomofaune, *Phaneroptera falcata* assez rare dans la région est néanmoins en expansion vers le Nord en Belgique (COUVREUR et GODEAU, 2000) et en Allemagne (Hochkirch, 2001), cependant son implantation n'est pas généralisée sur les milieux favorables.

Parmi l'avifaune, le site accueille deux espèces en annexe I de la Directive oiseaux dont Le Busard des roseaux qui se reproduit de façon certaine sur le site. Son secteur de nidification est cependant fortement perturbé par la forte fréquentation sur le site.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Plaine, bassin
- Structures artificielles



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 16/03/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/310030044>



Bois Louis et Bois d'Epenin à Beugin (Identifiant national : 310030044)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000241)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC, - 310030044, Bois Louis et Bois d'Epenin à Beugin.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 11P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/310030044.pdf>

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais
Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC
Centroïde calculé : 611745°-2604605°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 13/04/2011
Date actuelle d'avis CSRPN : 13/04/2011
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/02/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	11
9. SOURCES	11

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Pas-de-Calais
- Commune : Comté (INSEE : 62232)
- Commune : Beugin (INSEE : 62120)

1.2 Superficie

121,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 76
Maximale (mètre): 120

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Le site du Bois Louis-Bois d'Epenin est un site particulier et original par son relief très accentué et sa géologie très originale, unique en son genre (un des rares secteurs de l'Artois où affleurent des couches du Dévonien constituées de grès de Matringhem intercalés de schistes) qui contribuent à l'existence d'un grand nombre d'habitats susceptibles d'accueillir une grande diversité de végétations. Treize végétations déterminantes de ZNIEFF sont présentes dont 8 relèvent de la Directive Habitats, mais dans des états de conservation très variables toutefois. La particularité du site se place au niveau de l'existence de landes acidiphiles mésophiles pionnières (Communauté basale à *Calluna vulgaris* relevant de l'Ulicenion *minoris*), de la présence de pelouses acidiphiles à acidiphiles (*Violion caninae*, *Galio saxatilis* - *Festucion filiformis*) et du passage de la Lawe dans un vallon encaissé, qui apporte un contexte paysager très surprenant pour la région. Les végétations forestières, encore jeunes, nécessitent d'être étudiées plus en détail pour préciser la nature des différents syntaxons élémentaires présents, ceux-ci étant aussi divers que les affleurements géologiques présents (forêts acidiphiles du Quercion *roboris* à *Luzula sylvatica*, forêts acidiphiles du Carpinion *betuli*, etc., jusqu'aux forêts alluviales rivulaires du Carici *remotae* - *Fraxinetum excelsioris*).

Ce site, dont la gestion a été récemment confiée à Eden 62, présente en effet d'indéniables potentialités phytocénologiques au regard de la diversité de ses conditions géomorphologiques et microclimatiques.

Cette diversité des conditions écologiques contribue également à une grande diversité floristique. En effet, le site possède 19 espèces déterminantes de ZNIEFF dont 6 protégées régionalement. Parmi elles, on peut citer la Montie naine (*Montia minor*) (population exceptionnelle sur les plateaux de l'Artois), la Danthonie décombante (*Danthonia decumbens*), la Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*), la Luzule des forêts (*Luzula sylvatica*), la Doradille noire (*Asplenium adiantum-nigrum*), la Polygala à feuilles de serpolet (*Polygala serpyllifolia*), le Polystic à soies (*Polystichum setiferum*) qui sont des espèces directement inféodées aux conditions particulières du site.

Cette ZNIEFF accueille une des rares stations de *Nemobius sylvestris* espèce rare au niveau régional et localisée à quelques massifs forestiers régionaux.

Les habitats présentant un caractère « rupestre », les friches minières, les carrières et les vieux murs constituent l'habitat secondaire de l'Alyte accoucheur dont l'habitat primaire est constitué par les dunes.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Zone de préemption du département

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Colline

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal
- Domaine départemental

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Poissons - Amphibiens - Mammifères - Autre Faune (préciser) - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Ralentissement du ruissellement - Fonctions de protection du milieu physique - Role naturel de protection contre l'érosion des sols - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager - Géomorphologique - Historique - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 16/03/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310030050>



Les Coteaux et bois d'Ourton (Identifiant national : 310030050)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000249)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC, .- 310030050, Les Coteaux et bois d'Ourton. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310030050.pdf>

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais
Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC
Centroïde calculé : 610603°-2605535°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 13/04/2011
Date actuelle d'avis CSRPN : 13/04/2011
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/02/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	9
9. SOURCES	9

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Pas-de-Calais
- Commune : Ourton (INSEE : 62642)
- Commune : Comté (INSEE : 62232)
- Commune : Diéval (INSEE : 62269)
- Commune : Beugin (INSEE : 62120)
- Commune : Divion (INSEE : 62270)

1.2 Superficie

169,64 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 95
Maximale (mètre): 164

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Situés dans la région de Béthune (Artois septentrional), les coteaux et bois d'Ourton font partie des derniers paysages naturels et semi-naturels de ce territoire très marqué par l'agriculture intensive, l'urbanisation et l'exploitation minière.

Ils s'intègrent à l'ensemble des systèmes calcicoles des collines de l'Artois qui compte notamment le coteau et la forêt domaniale d'Olhain, ainsi que les pelouses et le bois de La Comté dans le même territoire phytogéographique (Artois septentrional).

Cette ZNIEFF est constituée d'un complexe de végétations d'intérêt patrimonial ou écologique, s'intégrant dans la série dynamique des systèmes calcicoles avec pelouses, ourlets, fourrés et boisements calcicoles, ceux-ci étant pour la plupart d'intérêt patrimonial (total de 8 végétations déterminantes de ZNIEFF).

Les coteaux et les lisières abritent par ailleurs une quinzaine de taxons déterminants de ZNIEFF dont la Gesse des bois (*Lathyrus sylvestris*), la Centaurée scabieuse (*Centaurea scabiosa*), l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), l'Euphorbe pourprée (*Euphorbia dulcis*) et de nombreuses orchidées. Cependant, il est important de signaler ici que le coteau d'Ourton (au nord du bois du Hazois) et la diversité floristique qui s'y observe sont gravement menacés par la gestion actuellement appliquée sur une bonne moitié de la surface ouverte : plantation de ligneux, tonte régulière et utilisation d'herbicides risquent d'entraîner rapidement la disparition de phytocénoses rares et menacées dans la région.

Les potentialités floristiques et phytocénotiques de ce coteau, qui sont très élevées, et la présence de nombreuses fourmières situées dans la partie abandonnée en cours d'ourlification, sont de bonnes raisons pour inciter à sa préservation. L'acquisition et une gestion adaptées par pâturage extensif de ce site seraient vivement souhaitables si l'on veut éviter que le patrimoine naturel du Béthunois soit de nouveau amputé et perde une partie de son originalité écologique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Colline
- Coteau, cuesta

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Etablissement public
- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Floristique - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Ralentissement du ruissellement - Fonctions de protection du milieu physique - Role naturel de protection contre l'érosion des sols - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage



Bois d'Habarcq et ses lisières (Identifiant national : 310030096)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000186)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC , .- 310030096, Bois d'Habarcq et ses lisières. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310030096.pdf>

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais
Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC
Centroïde calculé : 619344°-2592379°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 15/12/2010
Date actuelle d'avis CSRPN : 15/12/2010
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/02/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	9
9. SOURCES	9

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Pas-de-Calais
- Commune : Hermaville (INSEE : 62438)
- Commune : Capelle-Fermont (INSEE : 62211)
- Commune : Habarcq (INSEE : 62399)
- Commune : Haute-Avesnes (INSEE : 62415)

1.2 Superficie

237,25 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 16
Maximale (mètre): 18

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Le bois d'Habarcq rompt le paysage plat et cultivé du plateau de l'Artois proche de la plaine d'Arras et constitue donc l'un des rares boisements de ce territoire.

Cette ZNIEFF présente un intérêt géologique. En effet, il est possible d'observer une succession de couches géologiques, passant par la craie du Sénonien, les sables landéniens, puis les limons de plateau. Cette transition se ressent au niveau de la végétation avec une apparition progressive d'espèces acidiphiles et inversement une disparition progressive des espèces neutrophiles à neutrocalcicoles, lorsque l'on monte vers le plateau. Cependant, les cortèges floristiques des végétations ne sont plus nettement distincts en raison de l'exploitation actuelle du bois : les perturbations occasionnées par les plantations de diverses essences, les coupes à blanc de certaines parcelles, le passage des engins sylvicoles ne permettent pas à l'heure actuelle une expression optimale des végétations en fonction du type de sol. Il est possible de distinguer toutefois une frênaie hygrocline basophile à Mercuriale vivace (*Mercuriali perennis* - *Aceretum campestris*) qui évolue progressivement vers une chênaie-charmaie neutrocline à acidiphile dans certains secteurs bien localisés, celle-ci relevant de diverses variations de l'*Endymio non-scriptae* - *Fagetum sylvaticae* qui était nettement mieux exprimé dans les années 1990.

Quatre orchidées ont été observées dans le périmètre : Orchis mâle (*Orchis mascula*), Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), Dactylorhize de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*), Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), aux quelles s'ajoutent diverses espèces déterminantes de ZNIEFF, pour certaines rares et/ou protégées comme le Grémil officinal (*Lithospermum officinale*) et l'Euphorbe douce (*Euphorbia dulcis* subsp. *incompta*). La présence de la Balsamine n'y-touchez-pas (*Impatiens noli-tangere*) est à confirmer. Au total, on peut rencontrer au moins, 6 espèces et 8 végétations déterminantes de ZNIEFF au sein de cet espace boisé et de ses lisières intra ou périforestières.

Concernant la faune, trois espèces déterminantes ont été observées, dont deux rapaces : le Busard cendré et la Bondrée apivore, tous deux identifiés comme étant nicheurs possibles sur le site. Les deux espèces sont inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux, le Busard cendré est vulnérable au niveau national (UICN France et al., 2008).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Plaine, bassin

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Ralentissement du ruissellement - Fonctions de protection du milieu physique - Role naturel de protection contre l'érosion des sols - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager - Géomorphologique - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2200350 - Massif forestier de Lucheux

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR2200350	1.3 Appellation du site Massif forestier de Lucheux
1.4 Date de compilation 31/01/1996	1.5 Date d'actualisation 20/12/2013	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N09 : Pelouses sèches, Steppes	20 %
N16 : Forêts caducifoliées	80 %

Autres caractéristiques du site

Le complexe forestier et préforestier de Luceux/Robermont est typique et représentatif des potentialités du doullennais (secteur méridional subatlantique des collines artésiennes). Le climat général subatlantique est ici nuancé d'influences submontagnardes et médioeuropéennes, associées au cadre géomorphologique très accidenté (réseau de ravins et cavées entrecoupé de secteurs en plateau) à la pluviosité accentuée. Les forêts sont complétées en lisière ou à proximité immédiate, par des pelouses calcaires méso-xérophiles sur versants crayeux xériques. Par sa composition floristique, ce petit massif figure d'ailleurs un jalon entre la façade maritime nord-cauchoise d'hygrométrie élevée et les premiers contreforts montagnards ardennais.

L'ensemble présente à la fois une grande diversité et originalité d'habitats dont les éléments majeurs sont les ravins abrupts à fougères, avec de nombreuses figures d'érosion, les hêtraies xéro-calcoles de pente, les pelouses et ourlets sur craie plus ou moins marneuses.

L'ensemble est particulièrement expressif et exemplaire des potentialités de ce terroir du Nord-Ouest de la France et compte plusieurs habitats de la directive : cavées à fougères, hêtraies xéro-calcoles de pente, pelouses calcoles méso-xérophiles fraîches du plateau picard représentant l'une des plus vastes pelouses de Picardie en un seul tenant et particulièrement propice à la mise en place de mesures conservatoires.

Vulnérabilité : Les forêts de pente et le réseau de cavées ont conservé globalement un bon état de conservation écologique, sauf en situation de lisière où l'on observe encore des dépôts sauvages de matériaux, ainsi que des flux de matériaux par érosion des champs voisins.

Le système pastoral (parcours abandonnés ou pâtures encloses) souffre des maux habituels des pelouses calcoles (embroussaillage, déprise ou intensification). Les activités minières d'extraction de la craie semblent désormais très ponctuelles.

4.2 Qualité et importance

Ces forêts et mosaïques d'habitats préforestiers au sein d'une région de grande culture sont propices à héberger une faune remarquable :

-avifaune nicheuse (huit espèces de rapaces dont deux rares à l'échelon national, ainsi que *Phoenicurus phoenicurus* menacé sur le plan national).

-Batraciens (Salamandre terrestre très rare sur le plateau picard)

-Mammifères

La flore supérieure est remarquable pour l'ensemble du plateau picard et compte de nombreuses plantes rares. Certaines sont uniques ou exceptionnelles pour le département de la Somme telles que *Carex strigosa* et *C. pendula*. D'autres sont en limite d'aire septentrionale : *Cornus mas*, *Lonicera xylosteum*. Les Ptéridophytes et les Bryophytes sont remarquablement diversifiées avec plusieurs taxons menacés régionalement (notamment les deux *Polystichum* et leur hybride).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I